

des figures de notre histoire nationale : George-Etienne Cartier et Antoine-Aimé Dorion

Un grand nombre de nos hommes publics ont étudié sous la direction de M. Ouimet, entre autres, les honorables J.-A. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; F.-X.-A. Trudel, Honoré Mercier, Chs.-L. Champagne; MM. Charles Thibault et Arthur McMahon

Le 31 décembre 1857, M. Ouimet fut élu dans Beauharnois, comté qu'il représenta jusqu'en 1861.

De 1863 à 1867, l'avocat Ouimet remplit les fonctions de substitut du procureur-général, aux assises criminelles des districts d'Arthabaska et de Terrebonne. Il fut nommé Conseil de la reine le 28 juin 1867 et le 15 juillet de la même année, membre du Conseil exécutif de la province, avec le titre d'honorable, et procureur-général de la province. Cette année-là encore, le 27 août, il fut de nouveau élu, pour la division électorale des Deux-Montagnes, à la législature locale, cette fois à l'unanimité.

Le 1er mai 1869, M. Ouimet eut le double honneur d'être élu Bâtonnier de la section du barreau de Montréal et Bâtonnier général du barreau de la province. Cette même année, il était élu président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Le 20 juin 1871, il était pour la deuxième fois, après contestation, élu député du comté des Deux-Montagnes. Le 27 février 1873, il fut nommé secrétaire et registraire, puis ministre de l'Instruction publique et, enfin, premier ministre de la province, poste qu'il occupa jusqu'en 1874.

Le 30 juin 1875, les électeurs des Deux-Montagnes étaient unanimes à lui confier un troisième mandat. C'est aussi en 1875 qu'il fut nommé, en vertu de l'acte 39 Vict., chap. 15, président du Conseil de l'Instruction publique et il en fut nommé surintendant le 28 janvier 1876. Le 5 juillet 1877, il était nommé docteur en droit de l'Université de Lennoxville. Nommé officier de l'Instruction publique de France, le 12 novembre 1878, par décret du ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, il était, le 30 avril 1879, fait juge de paix pour toute la province de Québec; puis, le 15 septembre 1884, nommé membre de l'Académie des Arcades de Rome. Le 1er octobre 1885, docteur en droit de l'Université Laval; le 14 avril 1886, commissaire de la province à l'Exposition coloniale de Londres, le 25 juin 1886, commissaire honoraire du gouvernement fédéral à la même exposition. Le 16 juillet de la même année, il fut fait commandeur du noble ordre des Chevaliers laïcs de Saint-Gregoire-le-Grand, par Sa Sainteté Léon XIII, glorieusement régnant.

C'est le 5 avril dernier, que l'honorable M. Gédéon Ouimet, après une carrière si bien remplie, a été mis à sa retraite et le gouvernement provincial, comme juste récompense des services rendus partout où ce vaillant serviteur a passé, le nommait, le 2 mai, conseiller législatif, pour la division de Rougemont.

L'honorable M. Ouimet, vrai type du Canadien-français, porte très bien ses soixante-douze ans et l'on peut compter qu'il rendra encore de précieux services à la cause de l'Instruction.

Nous lui en souhaitons bien cordialement le temps.

NOËL

L'année s'achève; voici venir Noël, le jour de l'an, e. le corège horriblement des étreintes et des visites Noël! Noël! — C'était le cri qu'on poussait, autrefois, aux jours de liesse, Noël! Noël! — Ce nom n'a véritablement pour moi toute sa valeur, que loin du bruit fatigant des villes — là-bas, bien loin, au coin du feu dans la ferme, ou, plus loin encore, dans ces contrées assez heureuses pour avoir conservé le culte pieux des vieilles coutumes.

C'est le Christmas, en Angleterre. — Les rues sont pleines de chanteurs qui vont de porte en

porte, à travers le brouillard, psalmodier les anciens cantiques — Les maisons s'empressent de joyeux convives. On se presse avidement autour de l'oe grasse entourée de patates, pendant que se consume, en pétillant dans l'âtre, la bûche légendaire de Noël — Le bal suit bien vite le repas. Au plafond de la salle est suspendu un lustre enrubanné et tout orné de fleurs. Dès qu'une jeune fille, en dansant, se trouve placée au-dessous de ce lustre poétique, son cavalier l'embrasse sans façon. — C'est le droit du Christmas

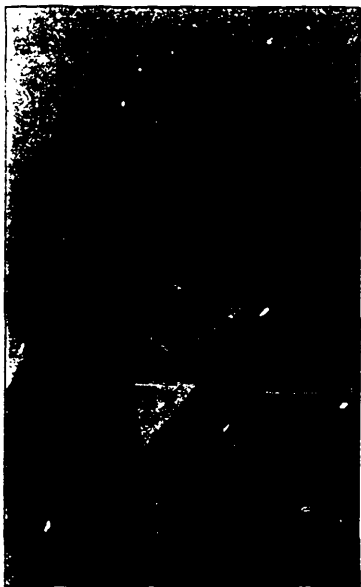
En Allemagne, c'est aussi le temps des longs repas de famille. La bière coule à larges bords, la fumée des pipes en porcelaine capuit les grandes salles aux panneaux de chêne. — Les jeunes gens se sourient et se font des promesses; et les enfants gambadent, tout joyeux,

autour de l'arbre chargé de bonbons et de joujoux, et les vieillards hochent la tête, d'un air patelin, en se rappelant — le bon temps!

Dans nos campagnes, les animaux parlent, durant la nuit de Noël — Les bœufs conversent entr'eux, dans l'étable. Ce qu'ils disent? Nul ne le sait. Mais on le peut apprendre, pourvu qu'on ait la précaution de reciter, avant d'entrer dans l'étable, trois *patres*, trois *ave* — et de les répéter en sortant. Mais qui serait assez hardi pour tenter l'épreuve? Le fermier X*** s'y hasarda une année. Il écouta ses bœufs, devisant d'une voix grave :

— C'est dommage, disait l'un — c'est un bien bon maître!

— Un bon maître, en vérité — mais nous l'au-



L'HONORABLE GÉDEON OUIMET

Ancien surintendant de l'Instruction publique.